SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS
Taxation des personnes physiques

Contribuable : _____

RECAPITULATION DES VERSEMENTS EFFECTUES EN FAVEUR D'OEUVRES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARTIS POLITIQUES			
		Œuvres utilité pub.	Partis politiques
En faveur de	Date du paiement	Montant Fr.	Montant Fr.
	TOTAL		
		2570 a)	2570 b)

Total des dépenses déductibles pour l'impôt cantonal et communal à reporter sous rubrique 2570 (annexe 5) de la déclaration (maximum 20% du revenu net
Pour l'impôt fédéral direct, les prestations doivent s'élever à au moin Fr. 100.- par année, maximum 20% du revenu net

Pour les cotisations aux partis politiques, il est admis un maximum de Fr. 20'000.- pour les impôts cantonaux et communaux et à Fr. 10'100.- pour l'impôt fédéral direct

Les justificatifs de ce décompte seront déposés sur demande de l'autorité de taxation.

Lieu et date _____ Signature : _____